

## Le nouveau Service public de la petite enfance (SPPE)

### Une ambition :

Une offre d'accueil disponible, adaptée aux besoins diversifiés de tous les enfants, accessible et de qualité.

### Pourquoi agir en faveur de l'accueil du jeune enfant ?

#### Un enjeu éducatif, familial et social

- Favoriser le développement de l'enfant
- Lutter contre les inégalités sociales et renforcer l'égalité des chances
- Soutenir les parents dans leur fonction parentale

#### Un enjeu économique et territorial

- Garantir l'égalité femmes-hommes
- Assurer l'attractivité économique du territoire
- Développer des services aux familles, favoriser la cohésion sociale et la qualité de vie

#### Un enjeu de qualité

- Améliorer la qualité institutionnelle de l'accueil
- Prévenir le risque de maltraitance en réformant les règles d'organisation et de financement des modes d'accueil

## Comment y parvenir ?

### Une gouvernance renouvelée, au cœur de laquelle « la commune » acquiert des compétences nouvelles (avec possible transfert vers l'EPCI) :

- Le comité départemental des services aux familles (CDSF) au sein duquel les maires sont représentés
- Tous les territoires des Pyrénées-Orientales sont couverts par une convention territoriale globale (CTG) signée avec la Caf
- Les communes ou leurs groupements deviennent « autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant ».

À ce titre, elles :

- recensent les besoins des parents et les solutions d'accueil disponibles sur leur territoire,
- informent et accompagnent les familles,
- et pour les communes ou EPCI de plus de 3500 habitants :
  - planifient le développement des modes d'accueil,
  - soutiennent la qualité des modes d'accueil mentionnés.

### Des financements majorés :

- Pour les relais petite enfance (RPE), pour les crèches et pour les maisons d'assistantes maternelles (MAM) : + 1,55 Mrd € pour développer l'accompagnement des familles et les places d'accueil pour les enfants
- Pour les parents employeurs d'assistants maternels : le complément de libre choix du mode de garde (CMG), qui leur est versé pour compenser le coût de la garde fera l'objet d'une réforme profonde en 2025 afin de s'adapter au mieux aux revenus des parents, au volume d'heures d'accueil et au niveau du salaire du salarié.

### Les engagements de la Caf pour 2023-2027 : « Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance »

- Garantir à tous les parents une information et un accompagnement adaptés à leurs besoins
- Développer et pérenniser des places en accueil collectif et individuel
- Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil
- Favoriser la qualité de l'accueil des enfants

### Chiffres clés :

- + 1,5 Mrd €
- + 303 M € dédiés au financement majoré des crèches cofinancées par les collectivités
- + 440 animateurs de RPE
- + 35 000 places en crèches
- + 1 000 accueils à vocation d'insertion professionnelle (Avip)

*\* Chiffres nationaux*

La Caf développe des moyens  
d'accompagnement en ingénierie

- **Des chargés de conseil et de développement territoriaux**
- **Des chargés de conseil et de développement thématiques petite enfance**
- **Une mission territoriale SPPE en soutien à 13 Caf du sud-est de la France, composée :**
  - d'une analyste financière,
  - de 3 experts petite enfance.

## La Caf accompagne la collectivité pour ...

- **Mobiliser les acteurs**

La Caf soutient la collectivité, dans le cadre de la CTG notamment, pour mobiliser un réseau d'acteurs au service d'objectifs partagés et d'une stratégie concertée

- **Favoriser l'accès au droit et à l'information des habitants**

Grâce à monenfant.fr, au financement et à l'animation des RPE du territoire, et par le biais du contact direct avec les allocataires, la Caf contribue à informer les familles sur leurs droits et les services auxquelles elles ont droit.

- **Financer les modes d'accueil**

La Caf subventionne en fonctionnement et en investissement les RPE et les crèches. La Caf verse une allocation aux parents employeurs d'un assistant maternel ou d'une garde d'enfant à domicile.

- **Approfondir la connaissance du territoire**

La Caf me donne accès aux données clefs de mon territoire pour coconstruire un diagnostic et une stratégie.

- **Mobiliser des compétences d'ingénierie**

La Caf accompagne de bout en bout un projet nouveau en mobilisant le cas échéant les compétences manquantes. La Caf anime le réseau des chargés de coopération CTG.

## La Caf dispose de dispositifs d'accompagnement

- **Soutenir et développer une offre d'accueil en crèche de qualité.**
- **Améliorer l'information de tous les parents.**
- **Soutenir et développer l'accueil par les assistants maternels.**
- **Mobiliser tous les partenaires locaux au service de ces objectifs, dans le cadre des conventions territoriales globales**